



RÉALISER UN AUDIT ÉNERGETIQUE DE BÂTIMENT EN FRANCHE-COMTÉ

QU'EST-CE QU'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

L'audit énergétique est un outil qui permet, à partir d'une analyse détaillée des données, de dresser un état des lieux du (des) bâtiment(s) et de proposer des solutions chiffrées et argumentées d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables. Il amène le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés. Il est différent et plus poussé qu'un DPE réglementaire. C'est un véritable outil d'aide à la décision.

L'audit énergétique se déroule en 5 étapes

- 1** - la collecte préalable des renseignements ; analyse fine des données techniques du site et comportementales des utilisateurs ;
- 2** - l'analyse de l'état initial, des consommations et modélisation ;
- 3** - l'analyse des opportunités de recourir aux énergies renouvelables ;
- 4** - la proposition de scénarios d'améliorations, hiérarchisation des solutions et montage financier. Un des scénarios d'amélioration doit proposer une rénovation énergétique performante (niveau BBC rénovation). Les propositions de travaux sont évaluées en coût d'investissement, en gains de confort et d'énergie, ainsi qu'en matière d'impact environnemental ;
- 5** - la rédaction du rapport et restitution des résultats. Les propositions de l'audit sont commentées aux techniciens et aux décideurs du projet. Une synthèse regroupe l'ensemble des mesures d'amélioration proposées.

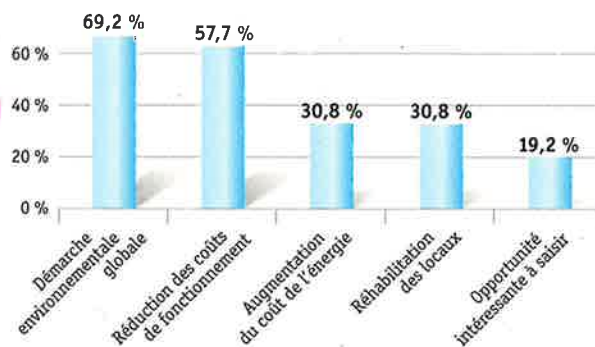
POURQUOI RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

Un audit énergétique permet de prendre les bonnes décisions pour, à la fois :

- améliorer le bâtiment des points de vue thermique, acoustique, visuel, olfactif... ;
- faire des économies financières et d'énergies (fioul, gaz, électricité...) ;
- augmenter la valeur de son patrimoine.

La décision de mettre en œuvre un audit énergétique relève de motivations multiples, aussi bien économiques que techniques, témoignant également d'un engagement en faveur de l'environnement par la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Motivations des maîtres d'ouvrage pour réaliser un audit énergétique



Les résultats présentés dans ce document proviennent d'une enquête ADEME réalisée en juillet 2013 auprès de 50 bénéficiaires d'audits énergétiques en Franche-Comté

À QUI DOIS-JE FAIRE APPEL POUR RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

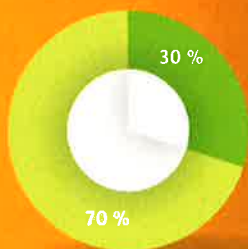
L'audit énergétique est réalisé par un bureau d'études spécialisé. Composé de professionnels du conseil en rénovation énergétique et thermique, il détermine les meilleures solutions pour atteindre les performances thermiques d'un bâtiment basse consommation en rénovation (BBC rénovation).

Il faut privilégier les prestataires ayant suivi des formations spécifiques et/ou possédant une qualification OPQIBI 1905 "Audit énergétique des bâtiments" (critère obligatoire pour l'obtention d'une aide ADEME à partir de 2015).

La direction régionale Franche-Comté de l'ADEME édite une liste non exhaustive de bureaux d'études opérant en Franche-Comté. Cette liste est disponible sur le site de l'ADEME www.franche-comte.ademe.fr - rubrique *Energie* puis *Bureaux d'études énergétiques*.

SONDAGE

A posteriori, un audit énergétique vous apparaît-il comme :

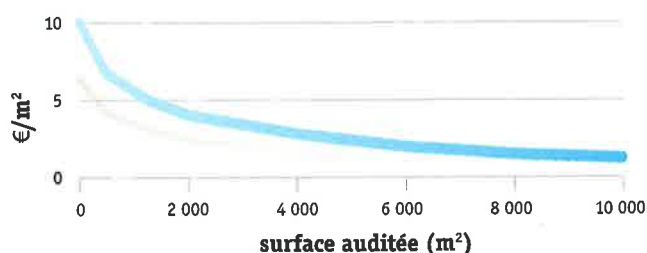


● Très satisfaisant ● Peu satisfaisant
● Satisfaisant ● Pas du tout satisfaisant

100 % des bénéficiaires d'audits énergétiques sont satisfaits de la prestation réalisée, témoignant ainsi de la qualité, de la pédagogie et de l'intérêt des audits réalisés par les bureaux d'études.

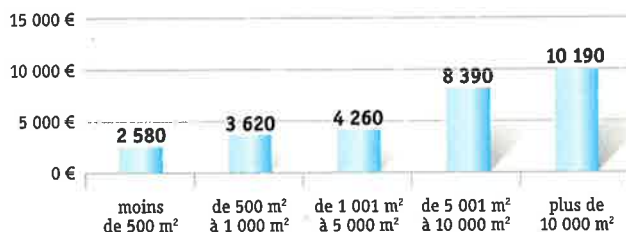
QUE COÛTE UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

Coût d'un audit énergétique par mètre carré



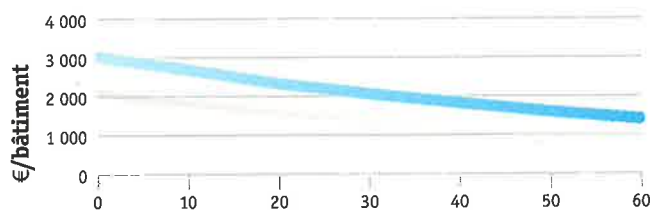
Sur la période 2001 à 2012, le coût moyen d'un audit énergétique est de 4 €/m². Comparé au coût total du projet qui s'élève à plusieurs centaines d'euros par mètre carré, le coût de l'audit représente une fraction minimale.

Coût moyen de l'audit énergétique pour un bâtiment



Le coût moyen d'un audit énergétique pour un bâtiment unique augmente en fonction de la surface auditée.

Coût par bâtiment d'un audit énergétique, en fonction du nombre de bâtiments audités



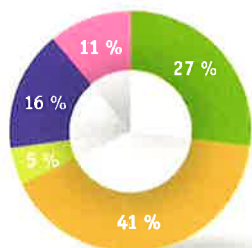
Regrouper plusieurs bâtiments en un seul audit énergétique en fera baisser le coût.



À QUI PEUT BÉNÉFICIER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

L'audit énergétique n'est pas réservé à une catégorie de maîtres d'ouvrage ; tous peuvent y trouver un intérêt.

Bénéficiaires d'un audit énergétique



- Une collectivité territoriale
- Une entreprise ou une structure du secteur tertiaire
- Un établissement public
- Une association, un syndicat professionnel
- Une structure de gestion de logement

Sur près de 600 audits énergétiques aidés par l'ADEME depuis 2001, 41 % sont réalisés pour les collectivités territoriales, dont un nombre important de communes.



QUELLES SONT LES AIDES MOBILISABLES ?

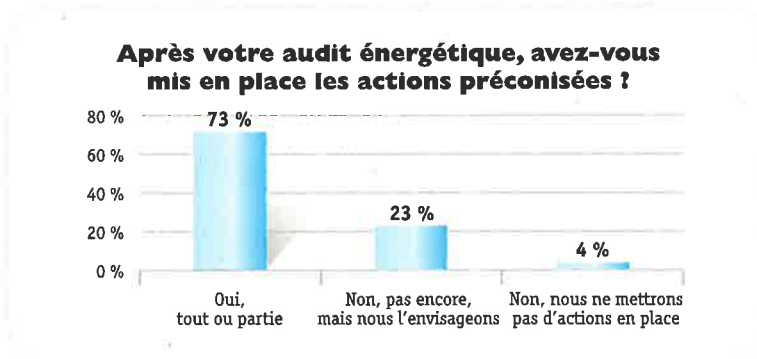
Pour la réalisation d'un audit énergétique, vous êtes susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME et de la Région Franche-Comté pouvant s'élever à 70 %* du coût de la prestation.

*Dispositif 2014 ; le taux est modulable en fonction du statut juridique et de l'activité du demandeur.

ET APRÈS L'AUDIT ?

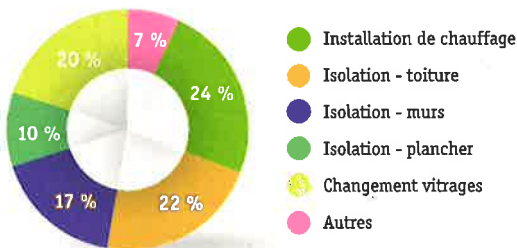
Un fort taux de passage à l'acte

Preuve du caractère utile et adapté de l'audit énergétique, plus de 70 % des bénéficiaires de cet outil ont décidé de passer à l'acte en suivant ses préconisations.



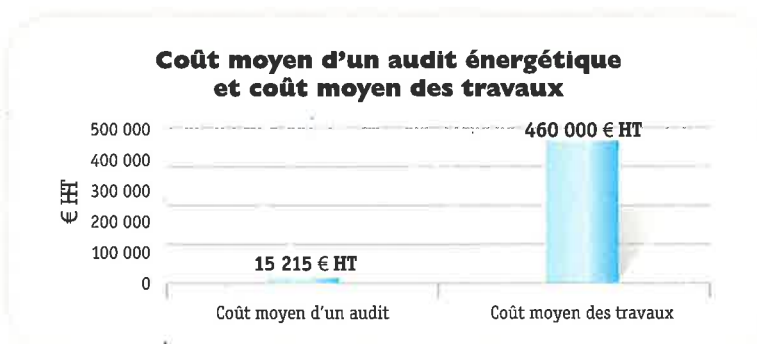
Types de travaux réalisés après l'audit énergétique

Concrètement, les investissements réalisés concernent massivement l'isolation du bâtiment (toiture, murs et planchers), puis l'installation de chauffage.



Des investissements importants

Les investissements interviennent en moyenne 10 mois après l'audit énergétique. Le coût moyen des travaux que les bénéficiaires ont engagés à partir des préconisations de l'audit est de 70 € HT/m².



Économies d'énergie

En moyenne, on constate que les travaux décidés après l'audit énergétique permettent de réaliser 70 % d'économies d'énergie.

BILAN DES AUDITS ÉNERGÉTIQUES RÉALISÉS EN FRANCHE-COMTÉ POUR LA PÉRIODE 2001-2012

- 113 dossiers
- 606 bâtiments audités
- 1 305 000 m² de surface auditée
- Coût total des audits : 283 000 €
- Montant total des aides ADEME : 114 700 €

TÉMOIGNAGES DE BÉNÉFICIAIRES

« L'audit a été notre feuille de route. Il nous a permis de bien comprendre les problèmes de déperdition de notre bâtiment. De plus, il priorise les actions à mener et nous donne une estimation de retour sur investissement ».

Commune d'Arcey (25)

« L'audit énergétique permet de connaître les points faibles du bâtiment et donne des solutions pour pouvoir y remédier ».

Tissot Immobilier (39), syndic de copropriétés

« L'audit énergétique permet aux copropriétaires de prioriser certains travaux en fonction de leur impact sur les économies d'énergie et par voie de conséquence sur l'environnement ».

AICI Immobilier (25), syndic de copropriétés



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DIRECTION RÉGIONALE
FRANCHE-COMTÉ

ADEME

Direction régionale Franche-Comté

25, rue Gambetta - BP 26367 - F-25018 Besançon Cedex 6

Tél. + 33 3 81 25 50 00 - Fax + 33 3 81 81 87 90

E-mail : ademe.franche-comte@ademe.fr

www.ademe.fr/franche-comte